



Calcul des congés payés

Par **Pascalelol**, le **13/04/2015** à **09:24**

bonjour

comment je peux calculer le nombre de jours de congés payés pour la période du 17/11/2014 au 10/01/2015 ?

j'aimerais savoir aussi si j'ai droit à des congés supplémentaires du fait que j'ai pas pris de congés dans la période légale du code du travail ?

merci

Cordialement

Pascale

Par **P.M.**, le **13/04/2015** à **11:06**

Bonjour,

Vous ne précisez pas si c'est un calcul de prise de congés payés ou d'acquisition et sil sont gérés en jours ouvrés ou ouvrables...

A priori, vous avez droit à 2 jours supplémentaires de fractionnement, sauf disposition plus favorable à la Convention Collective applicable mais il est illégal que vous n'ayz pas eu au moins 2 semaines continues entre le 1er mai et le 31 octobre et encore, avec votre accord d'avoir moins de 4 semaines continues...

Par **Pascalelol**, le **13/04/2015** à **21:41**

après une reprise il me restait 15 jours à prendre qui ont été rajouté à mes 30 jours soit 45 jours seulement il me retire plus que je n'avais compter aussi la semaine est du lundi au samedi

donc à votre avis comment je dois calculer les congés pris du 17/11/2014 au 10/01/2015 . j'ai bien enlevé les jours fériés et les dimanches mais je trouve une erreur de 3 jours. pouvez vous m'aider?

Cordialement

Pascale

Par **P.M.**, le **13/04/2015** à **22:00**

Sans tenir compte que tout cela est fait illégalement, pour ma part du 17/11/2014 au 10/01/2015, je compte 47 jours ouvrables...

Par **Pascalelol**, le **14/04/2015** à **15:54**

merci pourquoi c'est illégale ?

Par **P.M.**, le **14/04/2015** à **17:14**

Parce que normalement vous ne pouvez pas prendre autant de jours consécutivement et que comme indiqué précédemment, vous devez avoir au moins 2 semaines entre le 1er mai et le 31 octobre...